



approuvé la
rature et les trois
mots au dessus de
la quatrième ligne
parce qu'on a
mal déclaré
cet enfant est mort

le trois de novembre de l'an mil sept cent
soizante dix neuf a été baptisé par moy curé
soussigné jean baptiste deneckre fils legitime de
charles bernard et de ^{marie} francoise jacqueline noelle lessieu, le parrain
a été jean baptiste lessieu . oncle maternel du baptisé , et
la maraine marie antoinete delanoye tous deux
a marier qui ont signés cet avec moy le jour ,
mois et an que dessus, mais le parrain a mit sa
marque ordinaire ayant déclaré ne scavoit écrire
et la maraine a signé ayant déclaré scavoit écrire
de ce tous interpellés .

marque de jean baptiste lessieu
marian tonnet de lanoy A.f.b.Kindt curé de
wizernes